

REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération n°2025-04-01

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 12 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 3 Titulaires absents : 1 Votes exprimés : 14	L'an deux mille vingt-cinq, Le neuf avril, à dix-neuf heure trente, Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des associations de la Mairie de Vanzy, à Vanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2025
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Rémi PONCET, Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none">▪ Avec voix : Monsieur Lionel PRICAZ▪ Sans voix car titulaires présents : DELEGUES EXCUSES : Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Jean PALLUD (pouvoir à Mme CECCON) DELEGUES ABSENTS : Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1, L.2313-1,

L.1612-4 et R.2313-3, L.5711-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2023-12-01 du 13 Décembre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du syndicat de Rivières Les Ussets ;

VU la délibération n°2024-02-02 du 28 février 2024 portant sur la mise en place de la nomenclature et comptable M57 : application et fongibilité des crédits ;

VU la délibération n°2024-04-03 du 10 avril 2024 portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2024-04-05 du 10 avril 2024 portant sur l'approbation du budget primitif 2024 ;

VU la décision n°2024-07-03 portant sur la décision budgétaire modificative n°1 de virements de chapitre à chapitre ;

VU la délibération n°2024-10-02 du 16 octobre 2024 portant sur la décision budgétaire modificative n°2 ;

VU la délibération n°2024-12-01 du 11 décembre 2024 portant sur la décision budgétaire modificative n°3 ;

VU la remise du Compte de Gestion 2024 par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rumilly à Monsieur le Président du Syr'Ussets pour être joint au Compte Administratif ;

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le trésorier n'appelle aucune observation et est conforme au Compte Administratif correspondant.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Compte de Gestion enregistré en Trésorerie de Rumilly et que le Compte Administratif produit par le Syndicat de Rivières les Usses ont été vérifiés.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical** à l'unanimité :

-APPROUVE le Compte de Gestion dressé par le comptable public pour l'année 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président, Jean-Yves MÂCHARD



Le secrétaire de séance,
Rémi PONCET